

**MasterRoc BSG 1**

Version 2.0      Date de révision: 08/15/2023      Numéro de la FDS: 000000315106      Date de dernière parution: 07/28/2023  
 Date de la première version publiée: 01/24/2023

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : MasterRoc BSG 1  
 Code du produit : 000000000056498147 000000000056498147  
 Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Nom du fournisseur : Master Builders Solutions Canada Inc.  
 Adresse : 1800 CLARK BLVD  
 Brampton ON L6T 4M7  
 Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;  
 Numéro National d'Appel en cas d'Urgence : USA: +1-800-255-3924 ChemTel contract no. MIS9240420

**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction  
 Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

N'est pas une substance dangereuse ni un mélange dangereux conformément au Système Général Harmonisé (SGH).

**Éléments d'étiquetage SGH**

N'est pas une substance dangereuse ni un mélange dangereux conformément au Système Général Harmonisé (SGH).

**Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Nature chimique : huiles végétales  
 Charges  
 Pas de données applicables disponibles.

**Composants**

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
--------------	---------------------	---------	-----------------------

## MasterRoc BSG 1

Version 2.0      Date de révision: 08/15/2023      Numéro de la FDS: 000000315106      Date de dernière parution: 07/28/2023  
 Date de la première version publiée: 01/24/2023

huile de soja	Huile de soja	8001-22-7	>= 25 - < 75
sulfate de baryum	Sulfate de baryum	7727-43-7	>= 10 - < 20
calcaire	Carbonate de calcium	1317-65-3	>= 5 - < 10
carbone	Carbone	7440-44-0	>= 5 - < 10
cellulose	Cellulose	9004-34-6	>= 5 - < 10

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
 En aucun cas n'utiliser de solvant.  
 En cas d'irritation, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.  
 Protéger l'oeil intact.  
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucun(e) à notre connaissance.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
 Mousse  
 Poudre sèche  
 Dioxyde de carbone (CO2)
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
- Produits de combustion dangereux : fumées  
 vapeurs nocives  
 Oxydes de carbone  
 oxydes d'azote  
 noir de carbone

## MasterRoc BSG 1

Version 2.0      Date de révision: 08/15/2023      Numéro de la FDS: 000000315106      Date de dernière parution: 07/28/2023  
 Date de la première version publiée: 01/24/2023

- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter la formation de poussière.
- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Conditions de stockage : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.
- Matières à éviter : Pas de données applicables disponibles.  
Pas de matières à signaler spécialement.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Donnée non disponible

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de	Paramètres de	Base
------------	---------	---------	---------------	------

**MasterRoc BSG 1**

Version 2.0      Date de révision: 08/15/2023      Numéro de la FDS: 000000315106      Date de dernière parution: 07/28/2023  
 Date de la première version publiée: 01/24/2023

		valeur (Type d'exposition)	contrôle / Concentration admissible	
calcaire	1317-65-3	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		STEL	20 mg/m3	CA BC OEL
carbone	7440-44-0	TWA (Respirable)	2 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (poussière respirable)	5 mg/m3	CA QC OEL
sulfate de baryum	7727-43-7	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Inhalable)	5 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière inhalable)	5 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIH
huile de soja	8001-22-7	PEL (Fraction respirable)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		PEL (Poussière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Poussière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VME (Fraction respirable)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		valeur REL (brume respirable)	5 mg/m3	NIOSH
		valeur REL (Brume totale)	10 mg/m3	NIOSH
huile de colza	8002-13-9	VEMP (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL
cellulose	9004-34-6	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (fraction de pouss-	3 mg/m3	CA BC OEL

## MasterRoc BSG 1

Version 2.0      Date de révision: 08/15/2023      Numéro de la FDS: 000000315106      Date de dernière parution: 07/28/2023  
 Date de la première version publiée: 01/24/2023

		sière respi- rable)		
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3	ACGIH

**Mesures d'ordre technique** : Pas de données applicables disponibles.

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites d'exposition peuvent être dépassées.  
Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.

Protection des mains

Remarques : Gants de protection résistant aux produits chimiques.  
Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Mesures de protection : Ne pas respirer les poussières/fumées/aérosols.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
Éviter l'exposition au produit.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction  
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : pâte

Couleur : noir

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Point de fusion : Pas de données applicables disponibles.

Point de congélation : Pas de données applicables disponibles.

## MasterRoc BSG 1

Version 2.0      Date de révision: 08/15/2023      Numéro de la FDS: 000000315106      Date de dernière parution: 07/28/2023  
 Date de la première version publiée: 01/24/2023

Température d'ébullition	:	Non applicable
Point d'éclair	:	> 150 °C  Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.
Taux d'évaporation	:	Le produit est un solide non volatil.
Inflammabilité (solide, gaz)	:	pas facilement inflammable
Auto-inflammation	:	non auto-inflammable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Non applicable
Densité de vapeur relative	:	Le produit est un solide non volatil.
Densité relative	:	Pas de données applicables disponibles.
Densité	:	Donnée non disponible
Masse volumique apparente	:	1,150 - 1,250 kg/m <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données applicables disponibles.
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Pas de données applicables disponibles.
Propriétés explosives	:	Non explosif Non explosif
Propriétés comburantes	:	non comburant
Substances auto-échauffantes	:	Donnée non disponible
Point de sublimation	:	Pas de données applicables disponibles.
Poids moléculaire	:	Donnée non disponible

## MasterRoc BSG 1

Version 2.0      Date de révision: 08/15/2023      Numéro de la FDS: 000000315106      Date de dernière parution: 07/28/2023  
Date de la première version publiée: 01/24/2023

---

Taux de corrosion du métal : Non corrosif pour le métal.

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Possibilité de réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler.

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

Matières incompatibles : Acides forts  
Des bases fortes  
Oxydants forts  
Agents réducteurs forts

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### **Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

## MasterRoc BSG 1

Version 2.0      Date de révision: 08/15/2023      Numéro de la FDS: 000000315106      Date de dernière parution: 07/28/2023  
Date de la première version publiée: 01/24/2023

---

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### **Écotoxicité**

#### **Produit:**

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

#### **Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

#### **Potentiel de bioaccumulation**

#### **Composants:**

##### **sulfate de baryum:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Donnée non disponible

##### **cellulose:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Non applicable

#### **Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

---

## MasterRoc BSG 1

Version 2.0      Date de révision: 08/15/2023      Numéro de la FDS: 000000315106      Date de dernière parution: 07/28/2023  
Date de la première version publiée: 01/24/2023

---

### Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'éco-toxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Les exigences en matière d'élimination sont fonction de la classification du risque et varient selon l'endroit et le genre d'élimination choisi. Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées. Les résidus sont à éliminer comme la substance/le produit. L'utilisation et le traitement de ce produit, ou l'ajout d'autres composants, peut en faire un déchet dangereux.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

---

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Réglementations internationales

#### **UNRTDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **Code IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### Réglementation nationale

#### **TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

---

## SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

---

## MasterRoc BSG 1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/15/2023	000000315106	Date de la première version publiée: 01/24/2023

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

**Listes canadiennes**

Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Texte complet pour autres abréviations**

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) : OSHA - Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (US)

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) : OSHA - Table Z-1 (Limites pour des contaminants d'air) 29 CFR 1910.1000 (US)

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

NIOSH : NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A) / VME : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)

29 CFR 1910.1000 (Table Z-1) / PEL : Valeur limite acceptable

ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

NIOSH / valeur REL : Valeur limite d'exposition recommandée (REL):

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECl - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé

## MasterRoc BSG 1

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/15/2023	000000315106	Date de la première version publiée: 01/24/2023

---

(nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 08/15/2023  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR